



58 Elizabeth II
A.D. 2009
Canada

Journals of the Senate

(Unrevised)

2nd Session, 40th Parliament

Journaux du Sénat

(Non révisé)

2^e session, 40^e législature

N^o 82

Monday, December 14, 2009

Le lundi 14 décembre 2009

2:00 p.m.

14 heures

The Honourable NOËL A. KINSELLA, Speaker

L'honorable NOËL A. KINSELLA, Président

The Members convened were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Di Nino
Baker	Downe
Banks	Duffy
Brazeau	Dyck
Brown	Eaton
Callbeck	Eggleton
Campbell	Fairbairn
Carignan	Finley
Carstairs	Fortin-Duplessis
Champagne	Fraser
Comeau	Furey
Cools	Gerstein
Cordy	Grafstein
Cowan	Greene
Dallaire	Harb
Dawson	Hervieux-Payette
Day	Housakos

The Members in attendance to business were:

The Honourable Senators

Andreychuk	Di Nino
Baker	Downe
Banks	Duffy
Brazeau	Dyck
Brown	Eaton
Callbeck	Eggleton
Campbell	Fairbairn
Carignan	Finley
Carstairs	Fortin-Duplessis
Champagne	Fraser
Comeau	Furey
Cools	Gerstein
Cordy	Grafstein
Cowan	Greene
Dallaire	Harb
Dawson	Hervieux-Payette
Day	Housakos

Les membres présents sont:

Les honorables sénateurs

Hubley	Merchant
Jaffer	Mitchell
Johnson	Mockler
Kenny	Moore
Keon	Munson
Kinsella	Murray
Lang	Nancy Ruth
Lapointe	Nolin
LeBreton	Ogilvie
Losier-Cool	Oliver
Lovelace Nicholas	Patterson
MacDonald	Pépin
Manning	Peterson
Martin	Plett
Massicotte	Poulin (Charette)
McCoy	Poy
Meighen	Ringuette

Les membres participant aux travaux sont:

Les honorables sénateurs

Hubley	*Mercer
Jaffer	Merchant
Johnson	Mitchell
Kenny	Mockler
Keon	Moore
Kinsella	Munson
Lang	Murray
Lapointe	Nancy Ruth
LeBreton	*Neufeld
Losier-Cool	Nolin
Lovelace Nicholas	Ogilvie
MacDonald	Oliver
Manning	Patterson
Martin	Pépin
Massicotte	Peterson
McCoy	Plett
Meighen	Poulin (Charette)

Rivard
Robichaud
Rompkey
Segal
Seidman
Smith
Stewart Olsen
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt
Zimmer

Poy
Ringuette
Rivard
Robichaud
Rompkey
Segal
Seidman
Smith
Stewart Olsen
Stollery
Stratton
Tardif
Tkachuk
Wallace
Wallin
Watt
Zimmer

PRAYERS**SENATORS' STATEMENTS**

Some Honourable Senators made statements.

DAILY ROUTINE OF BUSINESS**Tabling of Documents**

The Honourable Senator Comeau tabled the following:

Document entitled *Canada's Engagement in Afghanistan – September 2009*.—Sessional Paper No. 2/40-908.

Response to the Legislative Review of Export Development Canada (December 2009).—Sessional Paper No. 2/40-909.

Presentation of Reports from Standing or Special Committees

The Honourable Senator Day presented the following:

Monday, December 14, 2009

The Standing Senate Committee on National Finance has the honour to present its

THIRTEENTH REPORT

Your committee, to which was referred Bill C-62, An Act to amend the Excise Tax Act, has, in obedience to its order of reference of December 11, 2009, examined the said bill and now reports the same without amendment.

Your committee has also made certain observations, which are appended to this report.

Respectfully submitted,

Observations to the Thirteenth Report of the Standing Senate Committee on National Finance

During the committee's examination of this legislation, it was brought to our attention that certain First Nations spokespersons have indicated they will be treated unfairly under this legislation.

The committee would therefore encourage the Ontario and British Columbia governments to consider that for all First Nations people, purchasing products or services used, on or off reserve, be provided with no greater an HST burden than currently exists under GST and PST.

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Dawson, that the bill be placed on the Orders of the Day for a third reading at the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

PRIÈRE**DÉCLARATIONS DE SÉNATEURS**

Des honorables sénateurs font des déclarations.

AFFAIRES COURANTES**Dépôt de documents**

L'honorable sénateur Comeau dépose sur le bureau ce qui suit :

Document intitulé *L'engagement du Canada en Afghanistan – Septembre 2009*.—Document parlementaire n° 2/40-908.

Réponse à l'examen législatif d'Exportation et développement Canada (Décembre 2009).—Document parlementaire n° 2/40-909.

Présentation de rapports de comités permanents ou spéciaux

L'honorable sénateur Day présente ce qui suit :

Le lundi 14 décembre 2009

Le Comité sénatorial permanent des finances nationales a l'honneur de présenter son

TREIZIÈME RAPPORT

Votre comité auquel a été renvoyé le projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, a, conformément à son ordre de renvoi du 11 décembre 2009, examiné ledit projet de loi et en fait maintenant rapport sans amendement.

Votre comité a aussi effectué des observations qui sont annexées au présent rapport.

Respectueusement soumis,

Le président,

JOSEPH A. DAY

Chair

Observations annexées au treizième rapport du Comité sénatorial permanent des finances nationales

Au cours de l'examen du projet de loi par le comité, il a été porté à notre attention que certains porte-parole autochtones prétendent qu'ils seront traités injustement en vertu du projet de loi.

Par conséquent, le comité encourage les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique à envisager que, pour toutes les Premières Nations qui achètent des produits et ont recours à des services, dans les réserves et hors réserves, la TVH n'excède pas le taux actuel de la TPS et de la TVP.

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Dawson, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la troisième lecture à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Introduction and First Reading of Senate Public Bills

The Honourable Senator Ringuette presented a Bill S-245, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act and other Acts (unfunded pension plan liabilities).

The bill was read the first time.

The Honourable Senator Ringuette moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that the bill be placed on the Orders of the Day for a second reading two days hence.

The question being put on the motion, it was adopted.

Tabling of Reports from Inter-Parliamentary Delegations

The Honourable Senator Jaffer tabled the following:

Report of the Canadian Delegation of the Inter-Parliamentary Union respecting its participation at the Fourth Conference for Members of Parliamentary Committees on the Status of Women and Other Committees Dealing with Gender Equality, held in Geneva, Switzerland, on September 28 and 29, 2009.—Sessional Paper No. 2/40-910.

SPEAKER'S RULING

Our houses of Parliament, both the Senate and the House of Commons, equally possess certain rights and immunities to protect their proceedings and members from any undue interference. Such immunities and rights constitute “parliamentary privilege,” and they are an important part of the law of Parliament.

The fundamental importance of privilege is acknowledged in rule 43(1), which states that:

The preservation of the privileges of the Senate is the duty of every Senator. A violation of the privileges of any one Senator affects those of all Senators and the ability of the Senate to carry out its functions ...

Through privilege, the Senate has the capacity to, among other things, summon witnesses, discipline its members, and punish as contempt any action or conduct that it feels offends the authority and dignity of this house, even when it does not breach a specific parliamentary privilege.

Erskine May's Parliamentary Practice has long provided the standard statement respecting the character and purpose of privilege. In the 23rd edition, at page 74, it states that:

Parliamentary privilege is the sum of the peculiar rights enjoyed by each House collectively ..., and by Members of each House individually, without which they could not discharge their functions, and which exceed those possessed by other bodies or individuals.

This definition makes clear that an essential element of privilege is the need for these rights and immunities so that the houses and parliamentarians can fulfill their duties.

Introduction et première lecture de projets de loi d'intérêt public du Sénat

L'honorable sénateur Ringuette présente un projet de loi S-245, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité et d'autres lois (passif non capitalisé des régimes de pension).

Le projet de loi est lu pour la première fois.

L'honorable sénateur Ringuette propose, appuyée par l'honorable sénateur Pépin, que le projet de loi soit inscrit à l'ordre du jour pour la deuxième lecture dans deux jours.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Dépôt de rapports de délégations interparlementaires

L'honorable sénateur Jaffer dépose sur le bureau ce qui suit :

Rapport de la délégation canadienne de l'Union interparlementaire concernant sa participation à la quatrième conférence à l'intention des membres de commissions parlementaires traitant de la condition de la femme et autres commissions traitant de l'égalité des sexes, tenue à Genève (Suisse), les 28 et 29 septembre 2009.—Document parlementaire no 2/40-910.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Les chambres de notre Parlement, le Sénat tout comme la Chambre des communes, possèdent toutes deux des droits et des immunités qui protègent leurs membres et leurs travaux de toute ingérence indue. Ces droits et immunités constituent le « privilège parlementaire » et sont un élément important du droit du Parlement.

L'importance fondamentale du privilège est reconnue à l'article 43(1) du Règlement, qui se lit comme suit :

Il incombe à chaque sénateur de préserver les priviléges du Sénat. Une atteinte aux priviléges d'un sénateur touche aux priviléges de tous les sénateurs et à la capacité du Sénat de s'acquitter de [ses] fonctions ...

Grâce au privilège, le Sénat peut, notamment, convoquer des témoins, prendre des mesures disciplinaires contre ses membres, et considérer comme un outrage toute action ou conduite qui, à son avis, porte préjudice à l'autorité ou à la dignité de notre chambre, même si elle ne porte atteinte à aucun privilège particulier.

Depuis longtemps, la définition standard de la nature et du but du privilège parlementaire est celle qu'on trouve dans *Erskine May's Parliamentary Practice*. Dans la 23^e édition, à la page 74, on peut lire que :

Le privilège parlementaire est la somme des droits particuliers à chaque chambre, collectivement, ... et aux membres de chaque chambre individuellement, faute desquels il leur serait impossible de s'acquitter de leurs fonctions. Ces droits dépassent ceux dont sont investis d'autres organismes ou particuliers.

Cette définition établit clairement qu'un élément essentiel du privilège est le besoin de ces droits et immunités qu'ont les chambres et les parlementaires pour pouvoir s'acquitter de leurs fonctions.

On December 3, 2009, the Honourable Senator Cools rose on a question of privilege after having given the necessary written and oral notices. In speaking to the question of privilege, the senator identified a press release issued on December 2, 2009, by Benjamin Perrin, Assistant Professor of Law at the University of British Columbia. The release dealt with Bill C-268, An Act to amend the Criminal Code (minimum sentence for offences involving trafficking of persons under the age of eighteen years). It included a statement asserting that the senator had stalled the bill in the Senate by unilaterally adjourning debate. It also claimed that "As a result of her inaction, alleged child traffickers in a Calgary case announced today will benefit from lax sentences that the current law permits. The Senate must take action."

Senator Cools explained that the release demonstrated a lack of understanding about parliamentary practice, and Senate procedure more particularly. Items are adjourned by decision of the Senate, as she noted, not by the unilateral action of a single senator. The senator also noted that, far from blocking progress on the bill, she had gladly yielded to Senator Dyck to speak. The period the bill has since stood in Senator Cools' name is nothing out of the ordinary.

Going beyond these points, Senator Cools claimed that the release constituted an act of intimidation directed at her, and, more generally, an attempt to force adoption of the bill in a precipitous manner. In Senator Cools' view the statements were untrue and incited scorn and contempt towards her.

Senators Harb, Carstairs, Dyck, Fraser, and Cowan generally expressed sympathy with Senator Cools' concerns. Through their remarks they underscored the lack of understanding about Senate procedure that the release demonstrated, and the offensive nature of its contents. The history of Bill C-268, both in the Senate and the House of Commons, was also analyzed in detail. Senator Carstairs made several references to Beauchesne and to the importance of freedom of speech, the most fundamental right of parliamentarians.

Senator Comeau, on the other hand, did not see a question of privilege. He spoke to the right of all Canadians to express their views. Nothing in the release, according to the senator, constituted a real threat or intimidation. Senators Di Nino and Martin made similar points. While sympathizing with Senator Cools, Senator Di Nino pointed out that the matter at hand was not the bill and how long it had been before Parliament, but whether privilege was infringed by a Canadian citizen expressing his views in a critical way.

I again wish to thank all honourable senators for the input they provided on this question of privilege. As I have already noted, the privileges we enjoy, both collectively and individually, are essential for us to perform our functions. The thoughtful and considered comments by senators showed how well this is understood.

Le 3 décembre 2009, après avoir donné les avis requis oralement et par écrit, le sénateur Cools a soulevé une question de privilège. Dans son intervention, le sénateur a parlé d'un communiqué émis le 2 décembre 2009 par Benjamin Perrin, un professeur adjoint de droit à l'Université de la Colombie-Britannique. Ce communiqué portait sur le projet de loi C-268, Loi modifiant le Code criminel (peine minimale pour les infractions de traite de personnes âgées de moins de dix-huit ans), et renfermait une déclaration selon laquelle le sénateur avait bloqué l'étude du projet de loi au Sénat en ajournant unilatéralement le débat sur la question. On pouvait également y lire qu'en raison de l'inaction du sénateur Cools, « les trafiquants d'enfants présumés dans une affaire annoncée aujourd'hui à Calgary pourront profiter des peines laxistes prévues par la loi actuelle. Le Sénat doit agir ».

Le sénateur Cools a déclaré que ce communiqué montrait une méconnaissance des pratiques parlementaires et de la procédure au Sénat, en particulier. Comme elle l'a fait remarquer, l'ajournement est une décision du Sénat et non le résultat d'une initiative unilatérale d'un seul sénateur. Elle a ajouté que, loin de bloquer l'avancement du projet de loi au Sénat, elle avait de bonne grâce cédé la parole au sénateur Dyck. La durée de l'inscription du projet de loi au Feuilleton au nom du sénateur Cools n'a rien d'exceptionnel.

Mais au-delà de ces points, le sénateur Cools a soutenu que ce communiqué constituait un acte d'intimidation à son endroit et, de manière plus générale, une tentative en vue de faire adopter le projet de loi précipitamment. À son avis les déclarations faites étaient fausses et formulées de façon à inciter d'autres personnes à la mépriser.

Les sénateurs Harb, Carstairs, Dyck, Fraser et Cowan se sont montrés plutôt sympathiques aux préoccupations du sénateur Cools, soulignant le manque de connaissance de la procédure au Sénat démontré par le communiqué ainsi que la nature choquante des propos véhiculés. L'historique du projet de loi C-268, tant au Sénat et qu'à la Chambre des communes, a aussi été analysé en détail. Le sénateur Carstairs a fait plusieurs renvois au Beauchesne, réitérant l'importance de la liberté de parole, le droit le plus fondamental des parlementaires.

Pour sa part, le sénateur Comeau ne voyait pas, dans cette situation, matière à question de privilège. Il a parlé du droit de tous les Canadiens d'exprimer leur opinion et fait valoir que rien, dans le communiqué, ne constituait une menace directe ou de l'intimidation. Les sénateurs Di Nino et Martin ont abondé dans le même sens. Tout en faisant preuve de compréhension à l'égard du sénateur Cools, le sénateur Di Nino a souligné que l'objet du débat, ici, n'était pas le projet de loi comme tel ni la durée de son étude par le Parlement, mais la nécessité d'établir s'il y avait eu ou non atteinte au privilège parce qu'un Canadien avait exprimé ses opinions de façon critique.

Encore une fois, je remercie tous les honorables sénateurs qui ont pris part au débat sur cette question de privilège. Comme je l'ai déjà mentionné, les priviléges dont nous bénéficiions, collectivement et individuellement, sont essentiels à l'exercice de nos fonctions. Les commentaires réfléchis et éclairés des sénateurs ont montré la mesure dans laquelle cela est compris.

The Speaker's role at this point is to address the narrow issue of whether there is a *prima facie* question of privilege, using the four criteria set out in rule 43(1). This inevitably requires that consideration be given to a broader range of issues. The standard definition of privilege, from Erskine May, was quoted earlier. This is a foundation upon which to base how we deal with such questions. It is, however, also important to remember that privilege has changed over time. Matters considered breaches of privilege or contempt in a less democratic era, are no longer treated as such. At one time, for example, those reporting words spoken in Parliament risked imprisonment. Today we encourage the media to report on our proceedings.

As the English philosopher John Stuart Mill pointed out in *On Liberty*, more than 150 years ago, it is not our role as parliamentarians to suppress the liberty of the citizen, particularly in the exercise of free speech.

We now understand that public engagement in national affairs is to be fostered and nurtured. It is part of the vibrant democracy we enjoy in Canada. Good debate inside Parliament, and therefore good legislation and policy, is helped by informed criticism from keen observers and the general public.

With useful criticism, however, we must all too often be willing to accept ill-informed, indeed harsh and offensive, comments. We need not like it at all, but no one occupying a position in Parliament, at the heart of public life, can claim exemption from being exposed to sometimes unmerited or ignorant criticism.

In the specific case before us, we must draw a distinction between the question of privilege and Bill C-268 itself. Disagreeable or offensive words are not in themselves sufficient to violate privilege. Instead, it must be shown how these words can be reasonably seen as impairing a specific privilege. Issues of contempt must also be approached with caution. Citation 62 of Beauchesne notes that a statement must be "purposely untrue and improper and import a ring of deceit" to possibly constitute contempt.

In the case at issue, it is certainly true that the press release contained inaccuracies. For example, Senator Cools did not unilaterally adjourn debate on Bill C-268. Proper processes under the Rules were followed, resulting in the item currently standing in her name. This kind of misunderstanding is not uncommon, and for this reason we have sought to foster a better understanding of how the Senate works.

While the senator can speak if she wishes, nothing prevents other senators from speaking to the bill, as has been made clear in past rulings, so Senator Cools cannot be said to have "stalled" the bill. Indeed, nothing prevents the Senate from making a decision on the motion for second reading, should this chamber so determine, at any time the order for resuming debate is called.

Il incombe ici au Président de déterminer précisément s'il y a matière à question de privilège d'après les quatre critères énoncés à l'article 43(1) du Règlement. Pour cela, il faut nécessairement prendre en considération diverses questions plus vastes. La définition standard du privilège donnée par Erskine May a déjà été citée. Lorsque nous sommes confrontés à de telles situations, nous pouvons baser nos réflexions sur cette définition. Il ne faut pas oublier, cependant, que le privilège a évolué au fil des ans. Des questions considérées comme des atteintes au privilège ou des outrages à une époque moins démocratique ne sont plus considérées comme telles. Il fut un temps, par exemple, où ceux qui rapportaient les propos tenus au Parlement risquaient l'emprisonnement. Aujourd'hui, nous encourageons les médias à rendre compte de nos travaux.

Comme le philosophe anglais John Stuart Mill le soulignait dans *De la liberté*, il y a plus de 150 ans, le rôle des parlementaires ne consiste pas à priver le citoyen de sa liberté, surtout en ce qui concerne la liberté d'expression.

Nous comprenons aujourd'hui l'importance d'encourager la participation du public aux affaires nationales. Cela fait partie de cette démocratie vigoureuse qui est nôtre, au Canada. Des critiques bien informées de la part de membres du public et d'observateurs éclairés contribuent à la qualité des débats au Parlement et, par conséquent, à la qualité des mesures législatives et des politiques.

Mais avec les critiques utiles nous devons aussi nous attendre, trop souvent, à des commentaires irréfléchis, voire durs et blessants. Évidemment, ce n'est pas agréable, mais quiconque occupe un poste au Parlement, au cœur de la vie publique, s'expose à des critiques parfois injustifiées ou insensées.

Dans le cas présent, nous devons établir une distinction entre la question de privilège et le projet de loi C-268 comme tel. Des propos désobligeants ou choquants ne suffisent pas, à eux seuls, à porter atteinte au privilège. Il faut plutôt démontrer en quoi ces propos peuvent être raisonnablement interprétés comme une atteinte à un privilège précis. Il faut aussi faire preuve de prudence avant de parler d'outrage. Aux termes du commentaire 62 du Beauchesne, pour être assimilées à un outrage, les déclarations doivent être « délibérément fausses ou inconvenantes et comprendre un élément de tromperie ».

Dans le cas dont nous sommes saisis, il ne fait aucun doute que le communiqué renfermait des inexactitudes. Par exemple, le sénateur Cools n'a pas adjourné unilatéralement le débat sur le projet de loi C-268. Le processus prévu par le Règlement a été suivi, et c'est pourquoi le projet de loi est actuellement inscrit au nom du sénateur. Ce genre de malentendu n'est pas rare, et c'est pourquoi nous cherchons à faire connaître davantage le fonctionnement du Sénat.

Même si le sénateur peut prendre la parole sur le projet de loi si elle le souhaite, rien n'empêche d'autres sénateurs de faire de même, comme cela a été établi clairement dans des décisions antérieures. Par conséquent, on ne peut pas affirmer que le sénateur Cools a « bloqué » le projet de loi. En fait, rien n'empêchera le Sénat de se prononcer sur la motion de deuxième lecture, si telle est sa décision, à n'importe quel moment quand l'ordre de reprise du débat sera appelé.

What is more, some of the language in the release was exaggerated, to say the least. To suggest that one senator is at fault for how accused criminals are treated under the law is fallacious. To then imply some link between the senator and slavery is offensive. Such *ad hominem* attacks serve little purpose, and could even harm the cause they seek to advance.

This said, we must ask in what way Senator Cools' privileges were affected, especially her freedom of speech? In what way were the Senate's privileges infringed? Citation 69 of Beauchesne states that "It is very important ... to indicate that something can be inflammatory, can be disagreeable, can even be offensive, but it may not be a question of privilege unless the comment actually impinges upon the ability of [parliamentarians] to do their job properly." Similarly, in a report of the Rules Committee from the third session of the 34th Parliament, adopted by the Senate on June 10, 1993, stated that:

An adverse reflection upon a Senator or the Senate can constitute breach of privilege, but only if it impedes the Senator or the Senate from performing parliamentary functions. As such, it has a very narrow application, and is to be distinguished from actions for defamation, which are available to all citizens and are pursued through the civil courts. It is extremely difficult to bring oneself within the protection offered by this aspect of parliamentary privilege.

Nothing in the release has forced any change as to how the Senate will deal with Bill C-268, nor could it. Senator Cools can speak freely to the bill, subject to our Rules and practices. Other senators can do the same. Neither her right to speak, nor that of any other honourable senator, has been infringed. Eventually, at a time determined by the Senate, it will make a decision on second reading of Bill C-268.

As to the issue of contempt, mere ignorance of Senate Rules does not constitute purposeful untruth or deceit. We have no basis to see more in the current case. It may also be of interest to note here that, when Beauchesne refers to threats attempting to influence members, it appears to envision more than merely uninformed or disagreeable commentary. Citation 99 explains that normal practice is now to turn investigation over "to the ordinary forces of the law." This suggests an entirely different type of matter from mere words in a press release. It implies direct threat and menace, even physical intimidation.

To turn to the criteria identified in rule 43(1) for determining if there is a *prima facie* question of privilege, it is clear that the matter was raised at the earliest opportunity. It is not, however, clear how this matter directly concerns privilege. While the language in the press release was exaggerated, and Senator Cools can quite rightly be offended by it, nothing in it affected the Senate's right to deal with Bill C-268 as it sees fit. All senators can still speak freely. A few lines in a press release are not enough to cause honourable senators, let alone the whole chamber, to change their minds or course of action. The ruling is therefore that a *prima facie* case of privilege has not been established.

En outre, certains des propos tenus dans le communiqué sont pour le moins exagérés. Il est erroné de laisser entendre qu'un seul sénateur est responsable de la façon dont des criminels sont traités par la loi. Il est également choquant qu'un lien soit sous-entendu entre ce sénateur et l'esclavage. Ces attaques personnelles ne sont guère utiles et peuvent même nuire à la cause visée.

Cela dit, nous devons nous demander en quoi les priviléges du sénateur Cools ont été affectés, surtout sa liberté d'expression? En quoi les priviléges du Sénat ont-ils été atteints? Le commentaire 69 du Beauchesne nous rappelle qu'"une réflexion peut être troublante, désagréable, voire choquante, mais qu'il ne peut y avoir matière à question de privilège que si elle empêche les [parlementaires] de faire leur travail convenablement. ». Voici également ce qu'on pouvait lire dans un rapport du Comité du Règlement déposé à la troisième session de la 34^e législature et adopté par le Sénat le 10 juin 1993 :

Les réflexions défavorables à l'endroit d'un sénateur ou du Sénat peuvent constituer des atteintes au privilège, mais seulement dans la mesure où elles empêchent le sénateur ou le Sénat d'exercer leurs fonctions parlementaires. L'application du principe est donc très étroite, et il faut distinguer le privilège des actions en diffamation, auxquelles peuvent recourir tous les citoyens devant les tribunaux civils. Il est extrêmement difficile de se prévaloir de la protection offerte par cet aspect du privilège parlementaire.

Rien, dans le communiqué, n'a obligé le Sénat à modifier sa façon de traiter le projet de loi C-268, et rien d'ailleurs n'aurait pu le faire. Le sénateur Cools peut s'exprimer librement sur le projet de loi, sous réserve de nos usages et des dispositions du Règlement, et d'autres sénateurs peuvent faire de même. Rien n'a porté atteinte à la liberté d'expression du sénateur Cools et des autres sénateurs. Et, quand il le voudra, le Sénat rendra une décision sur la deuxième lecture du projet de loi C-268.

Pour ce qui est de l'outrage, le simple fait de ne pas connaître le Règlement du Sénat ne constitue pas une affirmation mensongère ou une tromperie délibérée. Rien ne nous permet de déduire autre chose dans le cas actuel. Il peut aussi être intéressant de noter que, lorsqu'il évoque des tentatives d'influencer le comportement de parlementaires, le Beauchesne semble envisager plus que des commentaires inconvenants ou désobligeants. Aux termes du commentaire 99, l'usage actuel veut que l'enquête soit confiée « aux forces de police ordinaires ». Cela laisse entendre beaucoup plus que de simples propos tenus dans un communiqué. Cela sous-entend des menaces directes, voire une intimidation physique.

Pour en revenir aux critères énoncés à l'article 43(1) du Règlement permettant de déterminer s'il y a matière à question de privilège, il est clair que la question a été soulevée à la première occasion. Quant à savoir si elle touche directement au privilège, cela n'est pas clair. Même si les propos tenus dans le communiqué étaient exagérés et que le sénateur Cools peut les trouver choquants, à juste titre, rien dans ces propos n'a porté atteinte au droit du Sénat de traiter du projet de loi C-268 comme bon lui semble. Tous les sénateurs peuvent encore s'exprimer librement. Quelques lignes d'un communiqué ne suffisent pas pour modifier les idées ou les actions des honorables sénateurs, encore moins de l'ensemble du Sénat. Par conséquent, il n'y a pas matière à question de privilège.

ORDERS OF THE DAY GOVERNMENT BUSINESS

Bills

Second reading of Bill C-64, An Act for granting to Her Majesty certain sums of money for the federal public administration for the financial year ending March 31, 2010.

The Honourable Senator Gerstein moved, seconded by the Honourable Senator Wallin, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Ringuette moved, seconded by the Honourable Senator Hubley, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Second reading of Bill C-56, An Act to amend the Employment Insurance Act and to make consequential amendments to other Acts.

The Honourable Senator Di Nino moved, seconded by the Honourable Senator MacDonald, that the bill be read the second time.

After debate,

The Honourable Senator Carstairs, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Pépin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Inquiries

Order No. 2 was called and postponed until the next sitting.

Bills

Orders No. 4, 8, 9, 10, 1 and 3 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Wallace, seconded by the Honourable Senator Eaton, for the third reading of Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other Acts, as amended;

And on the motion of the Honourable Senator McCoy, seconded by the Honourable Senator Campbell, that the original question be now put.

The question being put on the motion, it was adopted, on division.

ORDRE DU JOUR AFFAIRES DU GOUVERNEMENT

Projets de loi

Deuxième lecture du projet de loi C-64, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 2010.

L'honorable sénateur Gerstein propose, appuyé par l'honorable sénateur Wallin, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Ringuette propose, appuyé par l'honorable sénateur Hubley, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Deuxième lecture du projet de loi C-56, Loi modifiant la Loi sur l'assurance-emploi et modifiant d'autres lois en conséquence.

L'honorable sénateur Di Nino propose, appuyé par l'honorable sénateur MacDonald, que le projet de loi soit lu pour la deuxième fois.

Après débat,

L'honorable sénateur Carstairs, C.P., propose, appuyé par l'honorable sénateur Pépin, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Interpellations

L'article n° 2 est appelé et différé à la prochaine séance.

Projets de loi

Les articles n°s 4, 8, 9, 10, 1 et 3 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Wallace, appuyée par l'honorable sénateur Eaton, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, tel que modifié;

Et sur la motion de l'honorable sénateur McCoy, appuyée par l'honorable sénateur Campbell, que la question initiale soit maintenant mise aux voix.

La motion, mise aux voix, est adoptée avec dissidence.

The question then being put on the motion of the Honourable Senator Wallace, seconded by the Honourable Senator Eaton, for the third reading of Bill C-15, An Act to amend the Controlled Drugs and Substances Act and to make related and consequential amendments to other Acts, as amended, it was adopted.

The bill, as amended, was then read the third time and passed.

Ordered, That a message be sent to the House of Commons to acquaint that House that the Senate has passed this bill, with certain amendments, to which it desires its concurrence.

○ ○ ○

Order No. 5 was called and postponed until the next sitting.

OTHER BUSINESS

Senate Public Bills

Orders No. 1 to 18 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Dawson, seconded by the Honourable Senator Cook, for the second reading of Bill S-236, An Act to amend the Canada Elections Act (election expenses).

After debate,

The Honourable Senator Comeau, for the Honourable Senator Gerstein, moved, seconded by the Honourable Senator Champagne, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Spivak, seconded by the Honourable Senator Wallace, for the second reading of Bill S-204, An Act to amend the National Capital Act (establishment and protection of Gatineau Park).

After debate,

The Honourable Senator Nolin moved, seconded by the Honourable Senator Johnson, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Tkachuk, seconded by the Honourable Senator Stratton, for the second reading of Bill S-233, An Act to amend the State Immunity Act and the Criminal Code (deterring terrorism by providing a civil right of action against perpetrators and sponsors of terrorism).

After debate,

The Honourable Senator Tardif moved, seconded by the Honourable Senator Carstairs, P.C., that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

La motion de l'honorable sénateur Wallace, appuyée par l'honorable sénateur Eaton, tendant à la troisième lecture du projet de loi C-15, Loi modifiant la Loi réglementant certaines drogues et autres substances et apportant des modifications connexes et corrélatives à d'autres lois, tel que modifié, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi, tel que modifié, est alors lu pour la troisième fois et adopté.

Ordonné : Qu'un message soit transmis à la Chambre des communes pour l'informer que le Sénat a adopté ce projet de loi avec certains amendements, pour lesquels il sollicite son agrément.

○ ○ ○

L'article n° 5 est appelé et différé à la prochaine séance.

AUTRES AFFAIRES

Projets de loi d'intérêt public du Sénat

Les articles n°s 1 à 18 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Dawson, appuyée par l'honorable sénateur Cook, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-236, Loi modifiant la Loi électorale du Canada (dépenses électorales).

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau, au nom de l'honorable sénateur Gerstein, propose, appuyé par l'honorable sénateur Champagne, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Spivak, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-204, Loi modifiant la Loi sur la capitale nationale (création et protection du parc de la Gatineau).

Après débat,

L'honorable sénateur Nolin propose, appuyée par l'honorable sénateur Johnson, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Tkachuk, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, tendant à la deuxième lecture du projet de loi S-233, Loi modifiant la Loi sur l'immunité des États et le Code criminel (mesure dissuasive : droit de recours civil contre les auteurs et les parrains d'actes de terrorisme).

Après débat,

L'honorable sénateur Tardif propose, appuyée par l'honorable sénateur Carstairs, C.P., que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Orders No. 22 and 23 were called and postponed until the next sitting.

Commons Public Bills

Order No. 1 was called and postponed until the next sitting.

Reports of Committees

Orders No. 1 and 2 were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Resuming debate on the consideration of the third report of the Standing Senate Committee on Human Rights, entitled: *The Public Sector Equitable Compensation Act*, tabled in the Senate on June 11, 2009.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Keon, that further debate on the consideration of the report be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 4 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Consideration of the fourth report of the Standing Senate Committee on Human Rights (Bill S-223, An Act to amend the Immigration and Refugee Protection Act and to enact certain other measures in order to provide assistance and protection to victims of human trafficking, with amendments), presented in the Senate on December 8, 2009.

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Wallace, that the report be adopted.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator McCoy, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Consideration of the fourteenth report of the Standing Senate Committee on Energy, the Environment and Natural Resources (*budget—release of additional funds (study on the energy sector)*), presented in the Senate on December 10, 2009.

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Andreychuk, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Les articles n°s 22 et 23 sont appelés et différés à la prochaine séance.

Projets de loi d'intérêt public des Communes

L'article n° 1 est appelé et différé à la prochaine séance.

Rapports de comités

Les articles n°s 1 et 2 sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l'étude du troisième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne, intitulé *La Loi sur l'équité dans la rémunération du secteur public*, déposé au Sénat le 11 juin 2009.

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Keon, que la suite du débat sur l'étude du rapport soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 4 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Étude du quatrième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (projet de loi S-223, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés et édictant certaines autres mesures afin de fournir aide et protection aux victimes du trafic de personnes, avec des amendements), présenté au Sénat le 8 décembre 2009.

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Wallace, que le rapport soit adopté.

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur McCoy, que la suite du débat sur la motion soit adjournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Étude du quatorzième rapport du Comité sénatorial permanent de l'énergie, de l'environnement et des ressources naturelles (*budget—déblocage additionnel de fonds (étude sur le secteur de l'énergie)*), présenté au Sénat le 10 décembre 2009.

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Andreychuk, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Consideration of the fifth report of the Standing Senate Committee on Human Rights (*budget—study on Canada's national and international human rights obligations—power to hire staff and travel*), presented in the Senate on December 10, 2009.

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Rivard, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Order No. 8 was called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Consideration of the seventh report of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry (*budget—release of additional funds (study on the current state and future of Canada's forest sector)*) presented in the Senate on December 10, 2009.

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Consideration of the eighth report (interim) of the Standing Senate Committee on Agriculture and Forestry, entitled: *The Canadian Forest Sector: Past, Present, Future*, tabled in the Senate on December 10, 2009.

The Honourable Senator Mockler moved, seconded by the Honourable Senator Oliver, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Consideration of the ninth report of the Standing Senate Committee on Aboriginal Peoples (*budget—release of additional funds (study on matters generally relating to the Aboriginal Peoples of Canada)*), presented in the Senate on December 11, 2009.

The Honourable Senator Hubley moved, seconded by the Honourable Senator Munson, that the report be adopted.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Other

Orders No. 96, 73 (motions), 32 (inquiry) and 105 (motion) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Étude du cinquième rapport du Comité sénatorial permanent des droits de la personne (*budget—étude sur les obligations nationales et internationales du Canada en matière de droits de la personne—autorisation d'embaucher du personnel et de se déplacer*), présenté au Sénat le 10 décembre 2009.

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Rivard, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

L'article n° 8 est appelé et différé à la prochaine séance.

○ ○ ○

Étude du septième rapport du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts (*budget—déblocage additionnel de fonds (étude sur l'état actuel et les perspectives d'avenir du secteur forestier au Canada)*), présenté au Sénat le 10 décembre 2009.

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Étude du huitième rapport (intérimaire) du Comité sénatorial permanent de l'agriculture et des forêts, intitulé *Le secteur forestier canadien : passé, présent, futur*, déposé au Sénat le 10 décembre 2009.

L'honorable sénateur Mockler propose, appuyé par l'honorable sénateur Oliver, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Étude du neuvième rapport du Comité sénatorial permanent des peuples autochtones (*budget—déblocage additionnel de fonds (étude sur les questions générales relatives aux peuples autochtones du Canada)*), présenté au Sénat le 11 décembre 2009.

L'honorable sénateur Hubley propose, appuyé par l'honorable sénateur Munson, que le rapport soit adopté.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Autres

Les articles n°s 96, 73 (motions), 32 (interpellation) et 105 (motion) sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Day:

That,

- (a) Canada supports the democratic aspirations of the people of Iran;
- (b) Canada condemns the use of violence and force by Iranian authorities against their own people to suppress pro-democracy demonstrations following the Iranian presidential elections of June 12, 2009;
- (c) Canada condemns the use of torture by Iranian authorities;
- (d) Canada calls for the immediate release of all political prisoners held in Iran;
- (e) Canada calls on Iran to fully respect all of its human rights obligations, both in law and in practice;
- (f) Canada condemns Iran's complete disregard for legally binding UN Security Council Resolutions 1696, 1737, 1747, and 1803 and International Atomic Energy Agency requirements;
- (g) Canada affirms its opposition to nuclear proliferation and condemns any pursuit by Iran of nuclear weapons capability;
- (h) Canada recommends to international organizations of which it is a member that a new set of targeted sanctions be implemented against Iran, in concert with allies, unless Iran comes into compliance with its human rights and nuclear obligations in law and in practice;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Di Nino, seconded by the Honourable Senator Oliver, that the motion be amended by adding a new recommendation:

- (i) Canada condemns the use of discrimination, both religious and ethnic, as a means of suppressing the population of Iran.

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion in amendment be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Day,

Que,

- a) le Canada soutient les aspirations démocratiques du peuple iranien;
- b) le Canada condamne le recours à la violence et la force par les autorités iraniennes contre leurs propres citoyens pour réprimer les manifestations pro démocratiques suivant les élections présidentielles iraniennes du 12 juin 2009;
- c) le Canada condamne l'utilisation de la torture par les autorités iraniennes;
- d) le Canada demande la libération immédiate de tous les prisonniers politiques détenus en Iran;
- e) le Canada exhorte l'Iran à respecter pleinement toutes ses obligations envers les droits de la personne, à la fois sur le plan juridique et sur le plan pratique;
- f) le Canada condamne le non-respect par l'Iran des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU 1696, 1737, 1747 et 1803 ayant force de loi et des exigences de l'Agence internationale de l'énergie atomique;
- g) le Canada affirme son opposition à la prolifération nucléaire et condamne toute tentative de l'Iran de se doter d'une capacité nucléaire militaire;
- h) le Canada recommande aux organisations internationales dont il fait partie qu'en concert avec les alliés, une nouvelle ronde de sanctions ciblées contre l'Iran soit mise sur pied, à moins que l'Iran ne soit en conformité avec ses obligations en matière de droits de la personne et en matière nucléaire, à la fois sur le plan juridique et sur le plan pratique;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Di Nino, appuyée par l'honorable sénateur Oliver, que la motion soit modifiée en y ajoutant la nouvelle recommandation suivante :

- i) le Canada condamne l'usage de la discrimination, tant religieuse qu'ethnique, comme moyen de réprimer la population de l'Iran.

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyé par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Joyal, P.C., seconded by the Honourable Senator Grafstein:

That,

Whereas works of art and historical objects, including silver baskets offered as wedding gifts to the Duke of York (who later became King George V), as well as a porcelain set decorated with war scenes by the Canadian Maritime artist Alice Hagen, kept at the Governor General's residence at Rideau Hall but shelved during the last few years, have recently been sold online through the Department of Public Works;

Whereas there does not seem to be any adequate policy regarding the status and management of works of art and historic objects previously at Rideau Hall;

Whereas there is an urgent need to prevent the scattering of other such items without any regard to their historical character or the protection of Canadian heritage,

It is moved that this chamber:

- deplore that decorative items related to Canada's history, and in the past to Rideau Hall, were sold publicly without any regard to their special importance to Canadian heritage;
- express its surprise that no heritage management policy at Rideau Hall prevents such scatterings;
- demand that the contents of rooms reserved for official functions at Rideau Hall be subsequently managed by an authority at arm's length from the building's occupants in order to preserve their historical character;
- that the National Capital Commission carefully manage the art and artifacts previously in use at Rideau Hall; and
- that surplus moveable art or decorative works of art be offered first to the Canadian Museum of Civilization, Library and Archives Canada or Canadian museums recognized for their role and mandate in preserving and promoting our country's historical heritage.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Orders No. 30, 10 (inquiries), 13, 67, 51, 25, 8 (motions), 21 (inquiry), 42, 93, 94, 9, 7 (motions), 1 and 27 (inquiries) were called and postponed until the next sitting.

○ ○ ○

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Joyal, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Grafstein,

Que,

Attendu que des objets d'art et artefacts historiques, dont des pièces d'orfèvrerie offertes lors du mariage du duc de York (plus tard le roi George V) et un service de porcelaine décoré de scènes de guerre par l'artiste canadienne des Maritimes Alice Hagen, autrefois en usage à Rideau Hall, résidence du Gouverneur général du Canada, mais entreposés depuis quelques années, ont été vendus récemment en ligne par les soins du ministère des Travaux publics;

Attendu qu'il ne semble pas y avoir de politique adéquate qui gère le statut des œuvres et objets qui ont été en usage à Rideau Hall;

Attendu qu'il est urgent de prévenir que d'autres objets soient ainsi dispersés sans égard à leur caractère historique et à l'enrichissement du patrimoine du Canada,

Il est proposé que cette chambre :

- déplore que des objets décoratifs reliés à l'histoire du Canada et autrefois à Rideau Hall aient été vendus dans le public sans égard à leur importance particulière comme partie du patrimoine canadien;
- s'étonne qu'aucune politique de gestion du patrimoine en vigueur à Rideau Hall ne prévienne de telles dispersions;
- demande que le contenu des salons et pièces réservées aux fonctions officielles à Rideau Hall soit dorénavant géré par une autorité indépendante des occupants de la résidence afin d'en préserver le caractère historique;
- que les autorités de la Commission de la capitale nationale soient vigilantes dans la gestion des objets d'art et artefacts qui ont été en usage à Rideau Hall;
- que, dans l'éventualité où des objets mobiliers ou œuvres d'art décoratif soient déclarés excédentaires, ils soient d'abord offerts au Musée canadien des civilisations, à Bibliothèque et Archives Canada, ou encore à des musées canadiens reconnus pour leur rôle et leur mission dans la préservation et la mise en valeur du patrimoine historique de notre pays.

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Les articles n°s 30, 10 (interpellations), 13, 67, 51, 25, 8 (motions), 21 (interpellation), 42, 93, 94, 9, 7 (motions), 1 et 27 (interpellations) sont appelés et différés à la prochaine séance.

○ ○ ○

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Kenny, seconded by the Honourable Senator Moore:

That the *Rules of the Senate* be amended:

- (1) In rule 86(1)(r), by deleting the words “, including veterans affairs”; and
- (2) By adding, after rule 86(1)(t), the following:

“(u) The Senate Committee on Veterans Affairs, composed of twelve members, four of whom shall constitute a quorum, to which may be referred, as the Senate may decide, bills, messages, petitions, inquiries, papers and other matters relating to veterans affairs generally.”

After debate,

The Honourable Senator Day moved, seconded by the Honourable Senator Grafstein, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

○ ○ ○

Resuming debate on the inquiry of the Honourable Senator Hubley calling the attention of the Senate to the Treaty on Cluster Munitions.

After debate,

The Honourable Senator Andreychuk moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the inquiry be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

Ordered, That Order No. 7 (motion) be again called.

Resuming debate on the motion of the Honourable Senator Grafstein, seconded by the Honourable Senator Baker, P.C.:

That the Senate endorse the following Resolution, adopted by the OSCE Parliamentary Assembly at its 17th Annual Session, held at Astana, Kazakhstan, from June 29 to July 3, 2008:

RESOLUTION ON A MEDITERRANEAN FREE TRADE AREA

1. Reiterating the fundamental importance of the economic and environmental aspects of the OSCE concept of security,
2. Recognizing that without economic growth there can be no peace or stability,
3. Recalling the importance that the OSCE Parliamentary Assembly accords to the development of international trade, as underlined by the Assembly's fifth economic conference on the theme of *Strengthening Stability and Co-operation through International Trade*, which was held in Andorra, in May 2007,

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Kenny, appuyée par l'honorable sénateur Moore,

Que le *Règlement du Sénat* soit modifié comme suit :

- (1) par la suppression, à l'article 86(1)r), des mots « y compris les affaires des anciens combattants »;
- (2) par l'ajout, après l'article 86(1)t), des mots suivants :

« u) Le comité sénatorial des anciens combattants, composé de douze membres, dont quatre constituent un quorum, auquel peuvent être renvoyés, sur décision du Sénat, les projets de loi, messages, pétitions, interpellations, documents et autres matières concernant les anciens combattants en général. ».

Après débat,

L'honorable sénateur Day propose, appuyé par l'honorable sénateur Grafstein, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

○ ○ ○

Reprise du débat sur l'interpellation de l'honorable sénateur Hubley, attirant l'attention du Sénat sur le traité sur les armes à sous-munitions.

Après débat,

L'honorable sénateur Andreychuk propose, appuyée par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur l'interpellation soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Ordonné : Que l'article n° 7 (motion) soit appelé de nouveau.

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Grafstein, appuyée par l'honorable sénateur Baker, C.P.,

Que le Sénat appuie la Résolution suivante, adoptée par l'Assemblée parlementaire de l'OSCE lors de sa 17^e session annuelle, tenue à Astana, Kazakhstan, du 29 juin au 3 juillet 2008 :

RESOLUTION SUR LE LIBRE-ECHANGE DANS LE BASSIN MEDITERRANEEN

1. Réitant l'importance primordiale de la dimension économique et environnementale dans le concept de sécurité de l'OSCE,
2. Affirmant que sans croissance économique, il n'y ni paix ni stabilité possible,
3. Rappelant l'importance que l'Assemblée parlementaire de l'OSCE accorde au développement du commerce international, comme l'a souligné la cinquième conférence économique de l'Assemblée sur *Le renforcement de la stabilité et de la coopération grâce au commerce international*, qui s'est tenue à Andorre en mai 2007,

4. Maintaining that creating a free trade area will, inter alia, contribute significantly to the efforts to achieve peace,
5. Recalling that the European Union itself was made possible by the establishment of free-trade areas, first the European Coal and Steel Community in 1951 and then the European Economic Community in 1957,
6. Recalling the Helsinki Final Act of 1975, in which OSCE participating States expressed their intention “to encourage with the non-participating Mediterranean States the development of mutually beneficial co-operation in the various fields of economic activity” and to “contribute to a diversified development of the economies of the non-participating Mediterranean countries”,
7. Recalling the Helsinki Final Act, in which OSCE participating States recognized “the importance of bilateral and multilateral intergovernmental and other agreements for the long-term development of trade” and undertook “to reduce or progressively eliminate all kinds of obstacles to the development of trade”,
8. Celebrating the decision made at the OSCE Summit in Budapest in 1994 to create a Contact Group with Mediterranean Partners for Cooperation,
9. Expressing support for the Barcelona Declaration of 1995 regarding the establishment of a free trade area between the members of the European Union and all Mediterranean states by 2010,
10. Saluting the American Middle East Free Trade Area Initiative (MEFTA) launched in 2003,
11. Concerned by the slow pace of economic development in the Middle East, especially in the agriculture sector and the knowledge-based economy, where two-thirds of the population is under the age of 35,
12. Considering the obstacles to economic growth posed by agricultural trade and tariff barriers, as discussed at the OSCE Parliamentary Assembly meeting in Rhodes in 2004,
13. Considering the lack of direct foreign investment in Middle Eastern Arab countries and the concentration of such investment in a small number of these countries,
14. Noting that despite the efforts made in the Middle East to stimulate free trade, economic growth in Mediterranean countries is markedly stronger in the Israel-Europe-North America axis than among countries in the region, and
15. Encouraged by the increased literacy rate and the increased participation of women in the domestic economies of countries in the Mediterranean basin,
4. Soutenant que la création d'une zone de libre-échange contribuera entre autres, et de façon importante, aux efforts en faveur de la paix,
5. Rappelant que l'Union Européenne a elle-même été rendue possible par l'instauration de zones de libre-échange, d'abord en 1951 de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, puis en 1957 de la Communauté économique européenne,
6. Rappelant le Document final d'Helsinki de 1975 dans lequel les États participants de l'OSCE ont déclaré leur intention « d'encourager avec les États méditerranéens non participants le développement d'une coopération mutuellement avantageuse dans les divers domaines de l'activité économique », et de « contribuer à un développement diversifié de l'économie des pays méditerranéens non participants »,
7. Rappelant le Document final d'Helsinki dans lequel les États participants de l'OSCE ont reconnu « l'importance des accords bilatéraux et multilatéraux intergouvernementaux et autres accords pour le développement à long terme des échanges commerciaux », et ont pris l'engagement de « s'efforcer de réduire ou d'éliminer progressivement les obstacles de toute nature au développement des échanges commerciaux »,
8. Se félicitant de la décision du Sommet de l'OSCE à Budapest en 1994 de créer un Groupe de contact avec les Partenaires méditerranéens pour la coopération,
9. Soutenant la Déclaration de Barcelone de 1995 visant l'instauration en 2010 d'une zone de libre-échange entre les membres de l'Union européenne et l'ensemble des États du bassin méditerranéen,
10. Saluant l'initiative américaine dite de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient lancée en 2003,
11. Préoccupée par la lenteur du développement économique du Moyen-Orient, particulièrement dans le secteur agricole et dans l'économie du savoir, alors que les deux tiers de la population sont âgés de moins de 35 ans,
12. Déplorant les freins à la croissance économique qu'entraînent les barrières commerciales et tarifaires imposées au commerce de l'agriculture dans cette région, tel que soulevé lors de la Réunion d'automne de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE à Rhodes en 2004,
13. Déplorant le peu d'investissement étranger direct effectué dans les pays du Moyen-Orient arabe, et la concentration de cet investissement dans un petit nombre de ces pays,
14. Soulignant que, malgré les efforts entrepris au Moyen-Orient pour stimuler le libre-échange, la croissance économique des pays du bassin méditerranéen est nettement plus vigoureuse dans l'axe Israël-Europe-Amérique du Nord qu'entre les autres pays de la région,
15. Encouragée par l'augmentation du taux d'alphabétisation et de l'accroissement de la participation des femmes aux économies nationales des pays du bassin méditerranéen,

The OSCE Parliamentary Assembly:

16. Recommends the creation of a Mediterranean Economic Commission whose objective would be to quickly reduce trade barriers and facilitate the transition to a knowledge-based economy in countries in the region;
17. Recommends the creation of a Mediterranean Agricultural Marketing Board whose objective would be to create jobs in the agriculture sector for young people in the region;
18. Invites OSCE participating countries and partner states for co-operation to intensify their efforts under the Barcelona Process and to more fully benefit from the MEFTA Initiative in order to expedite the establishment of a free-trade area among all Mediterranean countries;

And on the motion in amendment of the Honourable Senator Prud'homme, P.C., seconded by the Honourable Senator Comeau, that the words "That the Senate endorse" at the beginning of the motion be replaced by the words "That the Senate take note of".

After debate,

The Honourable Senator Cools moved, seconded by the Honourable Senator Nolin, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

SPEAKER'S RULING

On December 10, Senator Cools raised a point of order during debate on the series of amendments to the motion for third reading of Bill C-6, An Act respecting the safety of consumer products. The senator questioned Senator Comeau's participation in debate for what appeared to be a second time.

A brief chronology of events may help us understand what exactly happened. When the sitting resumed at 8 p.m., there was some initial business, after which Senator Comeau moved the adjournment of debate without actually participating in it. After an hour bell, the motion was rejected. Senator Dallaire then spoke briefly on the amendments. Senator Comeau then moved the adjournment of the Senate. That motion was also rejected after another hour bell, and Senator Comeau subsequently rose to speak, after which he moved the adjournment of debate.

Senator Cools questioned whether Senator Comeau should have been speaking at this point. Several other senators expressed a range of views on the point of order.

Parliamentary authorities provide some assistance on this issue. Page 601 of the second edition of *House of Commons Procedure and Practice*, states that "If a Member moves a motion during his or her speech (e.g., an amendment or a motion to adjourn debate), the act of moving the motion will terminate the Member's speech." Page 346 of the fourth edition of Bourinot notes that "If a member should move the adjournment of debate, and the house should negative that motion, he will have exhausted his right of speaking on the main question."

L'Assemblée parlementaire de l'OSCE

16. Recommande la création d'une Commission économique de la Méditerranée dont l'objectif serait de réduire à courte échéance les obstacles commerciaux et de favoriser la transition des pays de la région vers l'économie du savoir;
17. Recommande la création d'un Office de la commercialisation agricole de la Méditerranée, dont l'objectif serait la création d'emplois dans le secteur agricole pour les jeunes de la région;
18. Invite les États participants de l'OSCE ainsi que les États partenaires pour la coopération à intensifier leurs efforts dans le cadre du Processus de Barcelone, et de tirer le meilleur profit de l'Initiative de la Zone de libre-échange du Moyen-Orient (MEFTA Initiative), afin d'accélérer la mise en place d'une zone de libre-échange entre l'ensemble des États du bassin méditerranéen;

Et sur la motion d'amendement de l'honorable sénateur Prud'homme, C.P., appuyée par l'honorable sénateur Comeau, que les mots « Que le Sénat appuie » au début de la motion soient remplacés par les mots « Que le Sénat prenne note de ».

Après débat,

L'honorable sénateur Cools propose, appuyée par l'honorable sénateur Nolin, que la suite du débat sur la motion d'amendement soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

DÉCISION DU PRÉSIDENT

Le 10 décembre, le sénateur Cools a invoqué le Règlement au cours du débat sur une série d'amendements à la motion de troisième lecture du projet de loi C-6, Loi concernant la sécurité des produits de consommation. Le sénateur a remis en question la participation au débat du sénateur Comeau, car il lui semblait qu'il prenait la parole pour une deuxième fois.

Une courte chronologie des événements pourrait nous aider à mieux saisir ce qui s'est passé exactement. Lorsque la séance a repris à 20 heures, il y a eu des travaux préliminaires, puis le sénateur Comeau a proposé l'ajournement du débat sans y avoir participé. Après que la sonnerie eut retenti pendant une heure, la motion a été rejetée. Le sénateur Dallaire a alors pris la parole brièvement sur les amendements, après quoi le sénateur Comeau a proposé l'ajournement du Sénat. Cette motion a également été rejetée après que la sonnerie eut encore une fois retenti pendant une heure. Après le vote, le sénateur Comeau a pris la parole, et proposé ensuite l'ajournement du débat.

Le sénateur Cools s'est demandé si le sénateur Comeau aurait dû prendre la parole à ce moment-là. Plusieurs autres sénateurs ont exprimé des points de vue, variés, sur ce rappel au Règlement.

Les autorités parlementaires nous éclairent sur ce point. Voici ce qu'on peut lire à la page 601 de la deuxième édition de *La pratique et les usages de la Chambre des communes* : « Si un [membre] présente une motion dans le cadre de son discours (par exemple, un amendement ou une motion d'ajournement du débat), cela met automatiquement fin à son discours ». À la page 346 de la quatrième édition de Bourinot, il est indiqué que. « si un membre propose l'ajournement du débat et que la motion est rejetée, il perd son droit de parole sur la question principale ».

As is often the case, the Senate is flexible in its practices, not always applying these provisions rigidly. Since the matter has been raised, however, it is clear from the authorities that, with the rejection of his motion, Senator Comeau had exhausted his time in speaking to the amendments on Bill C-6 and cannot speak again to them.

INQUIRIES

The Honourable Senator Tardif called the attention of the Senate to the career of the Honourable Senator Milne in the Senate and her many contributions in service to Canadians.

Debate concluded.

MOTIONS

The Honourable Senator Hervieux-Payette, P.C., moved, seconded by the Honourable Senator Fairbairn, P.C.:

That,

Whereas the Senate of Canada recognizes that contemporary principles of animal welfare, sustainable development, ecosystem-based management and precautionary principles must be applied, and the contribution of Aboriginal traditional ecological knowledge to these principles must be recognized;

Whereas the Senate of Canada recognizes the moral obligation to treat all species without cruelty and with respect;

Whereas the Senate of Canada recognizes that the contributions to ecosystem diversity and function made by the sustainable use of natural resources by humankind, without prejudice against species that might be regarded as competitors in drawing on these resources;

That the Senate of Canada affirms that a balanced ecosystem is the result of constant interactions between predators and prey throughout the food web, that humans are an integral part of the ecosystem and, therefore, that their position as predators cannot be separated from nature;

That the Senate of Canada affirms that humankind can legitimately raise, harvest and use animals that are either wild or farmed and this for purposes that are either economic, personal or scientific; and

That a message be sent to the House of Commons requesting that House to unite with the Senate for the above purpose.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

◦ ◦ ◦

Comme c'est souvent le cas, le Sénat se montre souple dans ses pratiques, n'appliquant pas toujours ces dispositions de façon stricte. Cependant, étant donné que ce point a été soulevé, il est clair, selon les autorités, que, suite au rejet de sa motion, le sénateur Comeau avait épuisé le temps dont il disposait pour parler des amendements du projet de loi C-6, et il ne pouvait pas reprendre la parole à ce sujet.

INTERPELLATIONS

L'honorable sénateur Tardif attire l'attention du Sénat sur la carrière de l'honorable sénateur Milne au Sénat et les nombreuses contributions qu'elle a faites aux Canadiens.

Débat terminé.

MOTIONS

L'honorable sénateur Hervieux-Payette, C.P., propose, appuyée par l'honorable sénateur Fairbairn, C.P.,

Que,

Attendu que le Sénat du Canada reconnaît la nécessité d'appliquer les principes modernes de protection des animaux, de développement durable, de gestion écosystémique et de réglementation préventive et reconnaît l'apport des connaissances traditionnelles des Autochtones en matière d'écologie à cet égard;

Attendu que le Sénat du Canada reconnaît l'obligation morale de traiter toutes les espèces sans cruauté et avec respect;

Attendu que le Sénat du Canada reconnaît la contribution de la diversité écologique et l'importance pour l'humanité d'utiliser rationnellement les ressources naturelles sans porter atteinte aux espèces qui pourraient être perçues comme concurrentes lorsque vient le temps de tirer parti de ces ressources;

Que le Sénat du Canada affirme que l'équilibre de l'écosystème est le fruit d'une interaction constante entre les proies et les prédateurs, à tous les niveaux de la chaîne alimentaire; que l'espèce humaine fait partie intégrante de l'écosystème et qu'en conséquence, sa position en tant que prédateur ne peut être séparée du reste de la nature;

Que le Sénat du Canada affirme que l'être humain peut légitimement élever, prélever et utiliser tout animal qu'il soit sauvage ou d'élevage à des fins personnelles, économiques et scientifiques;

Qu'un message soit envoyé à la Chambre des communes pour lui demander de faire front commun avec le Sénat aux fins de ce qui précède.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

◦ ◦ ◦

The Honourable Senator Peterson moved, seconded by the Honourable Senator Dyck:

That the Senate urge the government to immediately introduce legislation that will amend the *Canada Post Act* and create a Rural Canadian Postal Service Charter that achieves the following principles:

- (a) Canada Post will maintain a postal system that allows individuals and businesses in Canada to send and receive mail within Canada and between Canada and elsewhere. Canada Post will provide a service for the collection, transmission and delivery of letters, parcels and publications;
- (b) The provision of postal services to rural regions of the country is an integral part of Canada Post's universal service;
- (c) Canada Post Corporation will place a moratorium on the closure, amalgamation and privatization of rural post offices;
- (d) Canada Post Corporation will deliver mail at rural roadside mail boxes that were serviced by that corporation on September 1, 2005; and
- (e) Canada Post will establish and promulgate complaint resolution processes that are easily accessible to customers and will address complaints in a fair, respectful and timely manner.

After debate,

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Stratton, that further debate on the motion be adjourned until the next sitting.

The question being put on the motion, it was adopted.

REPORTS DEPOSITED WITH THE CLERK OF THE SENATE PURSUANT TO RULE 28(2):

Report of the administration of the *Firearms Act* for the year 2008, pursuant to the *Act*, S.C. 1995, c. 39, sbs. 93(2).—Sessional Paper No. 2/40-907.

ADJOURNMENT

The Honourable Senator Comeau moved, seconded by the Honourable Senator Mockler:

That the Senate do now adjourn.

The question being put on the motion, it was adopted.

(Accordingly, at 6:03 p.m. the Senate was continued until 2 p.m. tomorrow.)

L'honorable sénateur Peterson propose, appuyé par l'honorable sénateur Dyck,

Que le Sénat prie le gouvernement de présenter dans les plus brefs délais une mesure législative pour modifier la *Loi sur la Société canadienne des postes* et créer un Protocole du service postal canadien en région qui respecte les principes suivants :

- a) Postes Canada maintiendra un service postal qui permet à tout particulier ou à toute entreprise du Canada d'envoyer ou de recevoir du courrier à l'intérieur du Canada et entre le Canada et les autres pays. Postes Canada offrira un service de collecte, de transmission et de livraison des lettres, des colis et des publications;
- b) La prestation des services postaux dans les régions rurales du pays fait partie intégrante des services universels offerts par Postes Canada;
- c) La Société canadienne des postes instaurera un moratoire sur la fermeture, l'amalgamation et la privatisation des bureaux de poste ruraux;
- d) La Société canadienne des postes distribuera le courrier dans des boîtes aux lettres le long des routes dans les régions rurales qu'elle desservait le 1^{er} septembre 2005;
- e) Postes Canada établira et promulguera des processus de règlement des plaintes facilement accessibles aux clients et traitera les plaintes de manière juste et respectueuse et en temps opportun.

Après débat,

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Stratton, que la suite du débat sur la motion soit ajournée à la prochaine séance.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

RAPPORTS DÉPOSÉS AUPRÈS DU GREFFIER DU SÉNAT CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 28(2) DU RÈGLEMENT

Rapport sur l'administration de la *Loi sur les armes à feu* pour l'année 2008, conformément à la *Loi*, L.C. 1995, ch. 39, par. 93(2).—Doc. parl. n° 2/40-907.

AJOURNEMENT

L'honorable sénateur Comeau propose, appuyé par l'honorable sénateur Mockler,

Que le Sénat s'ajourne maintenant.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

(En conséquence, à 18 h 3 le Sénat s'ajourne jusqu'à 14 heures demain.)

Changes in Membership of Committees Pursuant to Rule 85(4)**Standing Senate Committee on National Finance**

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator De Bané, P.C. (*December 14, 2009*).

The Honourable Senator Mitchell replaced the Honourable Senator Peterson (*December 14, 2009*).

The Honourable Senator Greene replaced the Honourable Senator Neufeld (*December 14, 2009*).

The Honourable Senator Campbell replaced the Honourable Senator Chaput (*December 11, 2009*).

The Honourable Senator Peterson replaced the Honourable Senator Mitchell (*December 11, 2009*).

Standing Senate Committee on National Security and Defence

The Honourable Senator Meighen replaced the Honourable Senator Nolin (*December 14, 2009*).

The Honourable Senator Dallaire replaced the Honourable Senator Day (*December 11, 2009*).

The Honourable Senator Downe replaced the Honourable Senator Zimmer (*December 11, 2009*).

Modifications de la composition des comités conformément à l'article 85(4) du Règlement**Comité sénatorial permanent des finances nationales**

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur De Bané, C.P. (*le 14 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Mitchell a remplacé l'honorable sénateur Peterson (*le 14 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Greene a remplacé l'honorable sénateur Neufeld (*le 14 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Campbell a remplacé l'honorable sénateur Chaput (*le 11 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Peterson a remplacé l'honorable sénateur Mitchell (*le 11 décembre 2009*).

Comité sénatorial permanent de la sécurité nationale et de la défense

L'honorable sénateur Meighen a remplacé l'honorable sénateur Nolin (*le 14 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Dallaire a remplacé l'honorable sénateur Day (*le 11 décembre 2009*).

L'honorable sénateur Downe a remplacé l'honorable sénateur Zimmer (*le 11 décembre 2009*).



If undelivered, return COVER ONLY to:
Public Works and Government Services Canada —
Publishing and Depository Services
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Travaux publics et Services gouvernementaux —
Les Éditions et Services de dépôt
Ottawa (Ontario) K1A 0S5*